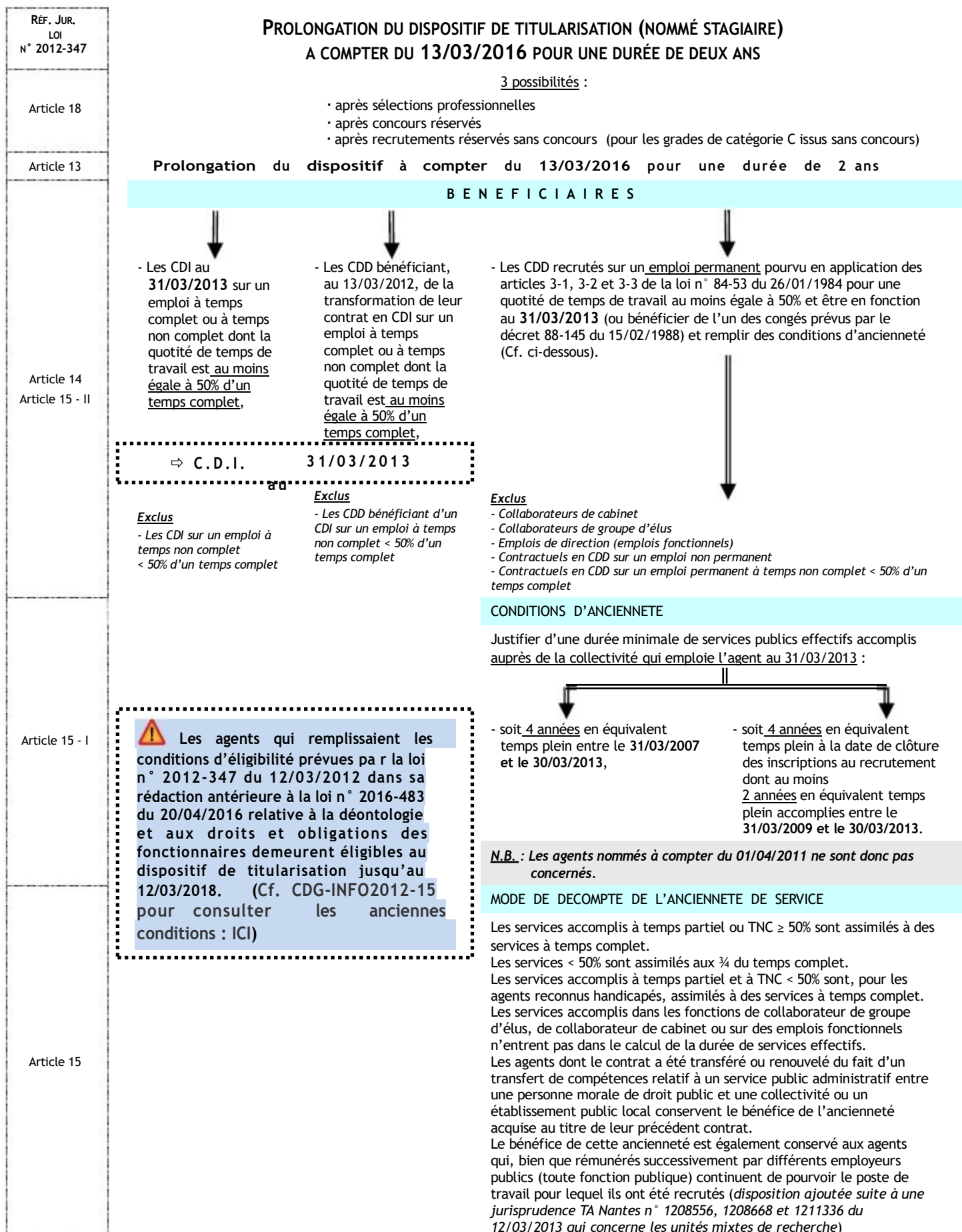


# ANNEXE 1

## TABLEAU SYNTHÉTIQUE PRÉSENTANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION



Les modifications ont été mises en gras.

## ANNEXE 2

### LISTE DES GRADES DES CADRES D'EMPLOIS OUVERTS AU DISPOSITIF DE TITULARISATION

- à la sélection professionnelle
- au recrutement réservé sans concours

CADRE D'EMPLOIS	LISTES DES GRADES OUVERTS À LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE	LISTES DES GRADES OUVERTS AU RECRUTEMENT RÉSERVÉ SANS CONCOURS
<b>Filière administrative</b>		
Attachés territoriaux	Attaché	
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Adjoint administratifs territoriaux	Deuxième grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	Premier grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
<b>Filière technique</b>		
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	
Techniciens territoriaux	Technicien territorial Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Agents de maîtrise territoriaux	Agents de maîtrise	
Adjoint techniques territoriaux	Deuxième grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Premier grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement	Deuxième grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	Premier grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
<b>Filière culturelle - Secteur enseignement artistique</b>		
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
<b>Filière culturelle- Secteur patrimoine et bibliothèques</b>		
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	
Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Adjoint territoriaux du patrimoine	Deuxième grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine	Premier grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine
<b>Filière sportive</b>		
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller des activités physiques et sportives	
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Deuxième grade du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
<b>Filière animation</b>		
Animateurs territoriaux	Animateur Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Adjoint territoriaux d'animation	Deuxième grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation	Premier grade du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
<b>Filière médico-sociale - Secteur médico-social</b>		
Sages-femmes territoriales	Sage-femme de classe normale	
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	Cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	
Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	
Puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe normale	
Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Premier grade du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux	
Auxiliaires de soins territoriaux	Premier grade du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux	
<b>Filière médico-sociale - Secteur médico-technique</b>		
Techniciens paramédicaux territoriaux	Technicien paramédical de classe normale	
<b>Filière médico-sociale - Secteur social</b>		
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller socio-éducatif	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial	
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Premier grade du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	
Agents sociaux territoriaux	Deuxième grade du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	Premier grade du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux

# ANNEXE 3

**PRÉSENTATION AU COMITÉ TECHNIQUE COMPÉTENT  
DU BILAN PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE  
POUR LA PÉRIODE DU 13/02/12 AU 12/03/2016 ; DU RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS  
REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR PRÉTENDRE A LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION  
ET DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE POUR LA PERIODE DU 13/03/2016 AU 12/03/2018**

**Objet :** Présentation, pour avis, au comité technique du bilan, du rapport et du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (articles 14, 15 et 17 de la loi n° 2012-347 du 12/03/2012)

Texte : Art. 17 de la loi n° 2012-347 du 12/03/2012 : Dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret l'autorité territoriale présente au comité technique compétent un bilan sur la mise en œuvre de la loi « Sauvadet », comportant, le cas échéant, le bilan de la transformation des CDD en CDI, ainsi qu'un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 et un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

**La présentation du rapport et du programme donne lieu à un avis du comité technique** dans les conditions fixées à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

**Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi est soumis à l'approbation de l'organe délibérant** de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, puis mis en œuvre par l'autorité territoriale ».

## I. DONNEES GENERALES

### Effectif de la collectivité

Nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires : .....

Nombre d'agents publics contractuels : .....

## II. PRESENTATION DU BILAN PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE POUR LA PERIODE DU 13/03/2012 AU 12/03/2016

Grades	Année 2012				Année 2013			Année 2014			Année 2015			Année 2016 <i>(jusqu'au 12/03/2016)</i>		
	Nb de postes Ouverts dans Le programme pluriannuel	Nb de recrutements réalisés	Nb de CDD en CDI (transformés au 13/03/12	Nb CDD reconduits en CDI (art. 3-3 ou3-4-II Loi 84-53	Nb de postes Ouverts da Le program pluriannuel	Nb de recruteme réalisés	Nb CDD reconduits en CDI (art. 3-3 ou3-4-II Loi 84-53	Nb de postes Ouverts da Le program pluriannuel	Nb de recruteme réalisés	Nb CDD reconduits en CDI (art. 3-3 ou3-4-II Loi 84-53	Nb de postes Ouverts da Le program pluriannuel	Nb de recruteme réalisés	Nb CDD reconduits en CDI (art. 3-3 ou3-4-II Loi 84-53	Nb de postes Ouverts da Le program pluriannuel	Nb de recruteme réalisés	Nb CDD reconduits en CDI (art. 3-3 ou3-4-II Loi 84-53
<b>Cadre d'emplois</b>																
<b>Des ...</b>																

## III. PRESENTATION DU RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS CONTRACTUELS REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR PRETENDRE A LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION PREVUES AUX ART. 14 ET15 DE LA LOI 2012-347 DU 12/03/2012 POUR LA PERIODE DU 13/03/2016 AU 12/03/2016

Filière nature des fonctions	Catégorie (A – B ou C)	Grade ou fonctions <i>N.B. : un grade par ligne</i>	Eligibilité de l'agent Au 31/03/2013	Ancienneté acquise en ETP au 31/03/2013	Ancienneté acquise en ETP à la date de présentation du rapport
.....	.....	.....	<i>Eligible ou Eligibilité ultérieure</i>	... an(s) ... mois ... jour(s)	... an(s) ... mois ... jour(s)
.....	.....	.....	<i>Eligible ou Eligibilité ultérieure</i>	... an(s) ... mois ... jour(s)	... an(s) ... mois ... jour(s)

## IV. PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (ARTICLES 14 - 15 ET 17 DE LA LOI 2012-347 DU 12/03/2012) POUR LA PERIODE DU 13/03/2016 AU 12/03/2018

1/ Préciser les besoins de la collectivité

2/ Préciser les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

3/ La présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Grades / Emplois	Mode de recrutement sélection professionnelle ou recrutement réservé sans concours)	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité et des objectifs G.P.E.E.C.			
		Année 2016	Année 2017	Année 2018 jusqu'au 12/03/2018	Nombre total de postes
Grade .....	Sélection professionnelle				
Emploi de.....					

## ANNEXE 4

### MODÈLE DE LETTRE INFORMANT L'AGENT CONTRACTUEL QU'IL PEUT PRÉTENDRE AU DISPOSITIF DE TITULARISATION

Collectivité de .....

Adresse

A

M.....

Adresse

**Objet** : Contractuel : Accès à l'emploi titulaire (loi n° 2012-347 du 12/03/2012 + décret n° 2012-1293 du 22/11/2012)

Madame, Monsieur,

La loi n° 2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ainsi que le décret d'application n° 2012-1293 du 22/11/2012 prévoient l'accès des agents contractuels de la fonction publique territoriale à l'emploi titulaire.

La loi n° 2016-483 du 20/04/2016 est venue prolonger de deux ans la durée de son application (du 13/03/2016 au 12/03/2018). Le décret n° 2016-1123 du 11/08/2016 prévoit les conditions de mise en œuvre de cette prolongation.

Compte tenu de votre situation actuelle :

• Grade : ..... depuis le ..... / ..... / .....

• Temps de travail : temps complet (ou temps non complet à raison de ..... par semaine), vous remplissez les conditions requises (ou vous remplirez les conditions requises à compter du ..... / .... / .....) pour prétendre au bénéfice de ce dispositif par la voie des sélections professionnelles (ou par la voie du recrutement réservé sans concours).

A ce titre, le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018 soumis pour avis au Comité technique et approuvé par l'organe délibérant de la collectivité a décidé d'ouvrir un poste correspondant à votre grade au titre de l'année 201.....

SITUATION ACTUELLE EN QUALITÉ DE CONTRACTUEL	SITUATION FICTIVE EN CAS DE NOMINATION STAGIAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE TITULARISATION
<u>Grade actuel</u> : .....	Nomination dans le grade de .....
<u>Temps de travail</u> : temps complet (ou temps non complet à raison de ..... H ..... par semaine)	Durée du stage : 6 mois
<u>Traitement</u> : .....	<u>Temps de travail</u> : temps complet (ou temps non complet à raison de ..... H ..... par semaine)
<u>Primes</u> : .....	<u>Classement</u> : ..... <sup>ème</sup> échelon du grade de nomination (I.B. : .....)
<u>Rémunération totale</u> (traitement + primes) : .....	<u>Maintien de rémunération</u> : .....
	<b>N.B.</b> : Cf. Exemple page 17 (une fiche pourrait être jointe au courrier avec la simulation fictive de carrière)

**Pour les sélections professionnelles j'attire votre attention sur le fait que votre nomination stagiaire exigera que vous vous présentiez aux sélections professionnelles.**

Celles-ci nécessiteront la mise en place de commissions d'évaluation professionnelle qui procéderont à l'audition de chaque agent candidat et dresseront une liste des candidats aptes à être nommés dans le grade correspondant.

Vous serez nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire pour une durée de 6 mois au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le recrutement professionnalisé (sélection professionnelle ou recrutement sans concours) est organisé.

Pour toute information complémentaire concernant la procédure de recrutement (mise en place des commissions d'évaluation professionnelle pour les sélections professionnelles : ouverture des postes par arrêté, dépôt des candidatures, audition des candidats par la commission, nomination stagiaire, classement, maintien de rémunération, ...), le service du personnel se tient à votre disposition.

Date et signature de l'autorité territoriale

## ANNEXE 5A

### ARRETE PORTANT NOMINATION EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE DANS LE CADRE DUDISPOSITIF DE TITULARISATION POUR LA PERIODE DU 13/03/2016 AU 12/03/2018 EN APPLICATION Des ARTICLES 13 À 20 DE LA LOI N° 2012-347 DU 12/03/2012

(RECRUTEMENT RÉSERVÉ SANS CONCOURS : GRADES CATÉGORIE C ACCESSIBLES SANS CONCOURS)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée n° 2016-483 du 20 avril 2016 ,  
Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés, n° 2016-604 du 12 mai 2016, n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, n° 92-1194 du 4 novembre 1992 n° 2008-512 du 29 mai 2008, n° 2012-1293 du 22 novembre 2012

Vu le décret n° .... Du portant statut particulier du cadre d'emplois de ;

Vu la **délibération créant l'emploi** (permanent) de ..... au grade de ..... à temps complet (ou à temps non complet à raison de ..... H ..... par semaine) comprenant les fonctions suivantes : ..... (fonctions à définir) et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

Vu le **programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire** pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018 **soumis au Comité technique et approuvé par l'organe délibérant** de la collectivité ;

**Considérant** que l'intéressé(e) est recruté(e) sur le grade de ..... contractuel (grade de catégorie C accessible sans concours) en contrat à durée indéterminée (ou en contrat à durée déterminée jusqu'au) ;  
**Considérant que l'agent percevait**, en qualité de contractuel, la rémunération correspondant au .....ème échelon du grade de .....

**Considérant que l'agent remplit les conditions** requises prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

**Vu le certificat médical** du médecin agréé constatant que M ..... est apte à l'exercice des fonctions postulées

**Considérant que l'agent a accompli des services** en qualité d'agent contractuel de droit public d'une durée de .... équivalent temps plein repris à raison des ¾ sur la base de la durée exigée pour chaque avancement d'échelon soit .....

(Si maintien de rémunération antérieure) **Considérant** que l'agent peut bénéficier des règles de maintien de rémunération prévues par l'article 5. – III. du décret n° 2016-596 du 12/05/2016 compte tenu de sa situation en qualité de contractuel --> *disposition applicable à compter du 01/01/2017* ;

**Considérant** que l'agent a accompli son service national (ou service civique ou volontariat international) d'une durée de ..... et qu'il convient de le reprendre dès la nomination ;

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** - A compter du ....., M....., né(e) le...., est nommé(e) dans le cadre d'emplois des ..... dans le grade de ..... grade dcatégorie C accessible sans concours) stagiaire à temps complet (ou à temps non complet à raison de ... H .... par semaine).

**ARTICLE 2** - A compter de cette date, l'intéressé(e) sera classé(e) au .....ème échelon de son grade, I.B. ...., avec une ancienneté de .....

*(Eventuellement Compte tenu de sa situation antérieure, l'intéressé(e) percevra la rémunération correspondant à l'I.B. .... (limite : dernier échelon du grade de nomination). En application à compter du 01/01/2017 des de maintien de rémunération prévues par l'article 5. – III. du décret n° 2016-596 du 12/05/2016.*

**ARTICLE 3** - M ..... effectuera le stage de six mois prévu à l'article 15 du décret n° 2012-1293 du 22/11/2012.

**ARTICLE 4** -Pendant cette période, M..... est placé(e), au titre de son contrat, en congé sans rémunération et est soumis(e) aux dispositions du décret 92-1194 à l'exception de celles relatives à la durée du stage.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l'Etat,- notifié à l'agent,- transmis au comptable de la collectivité,
- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

PUBLIE LE :

NOTIFIE A L'AGENT LE :

Fait à .....,

le.....,

Le Maire,

## ANNEXE 5B

### ARRETE PORTANT NOMINATION EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE TITULARISATION POUR LA PERIODE DU 13/03/2016 AU 12/03/2018 EN APPLICATION DES ARTICLES 13 À 20 DE LA LOI N° 2012-347 DU 12/03/2012

#### (SÉLECTION PROFESSIONNELLE)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée n° 2016-483 du 20 avril 2016 ,  
Vu les décrets n° 2016-604 du 12 mai 2016, n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, n° 92-1194 du 4 novembre 1992  
n° 2008-512 du 29 mai 2008, n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés  
(et n° 2016-596 du 12 mai 2016 cat C), (n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 cat A) , (n° 2010-329 du 22 mars 2010 cat B)

Vu le décret n° .... Du portant statut particulier du cadre d'emplois de ;

Vu la délibération créant l'emploi (permanent) de ..... au grade de ..... à temps complet  
(ou à temps non complet à raison de ..... H ..... par semaine) comprenant les fonctions suivantes : .....  
(fonctions à définir) et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

Vu le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018 soumis  
au Comité technique et approuvé par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que l'intéressé(e) est recruté(e) sur le grade de ..... contractuel sur le grade de catégorie ....  
en CDI (ou en CDD jusqu'au....) ;

Considérant que l'agent percevait, en qualité de contractuel, la rémunération correspondant au .....<sup>ème</sup> échelon  
du grade de .....

Considérant que l'agent remplit les conditions requises prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ;

Vu la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade de ...établie par la commission d'évaluation  
professionnelle de la collectivité de .. (ou du Centre de gestion de la FPT avec lequel la collectivité a conventionné)

Considérant que M.... est inscrit(e) sur la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade de ....de la collectivité

Vu le certificat médical du médecin agréé constatant que M ..... est apte à l'exercice des fonctions postulées

Considérant que l'agent a accompli des services en qualité d'agent contractuel de droit public d'une durée de  
..... repris conformément aux règles de classement prévues par les dispositions réglementaires ;

(Si maintien de rémunération antérieure) Considérant que l'agent de cat C peut bénéficier des règles de maintien de  
rémunération prévues par l'article 5. - III. du décret n° 2016-596 du 12/05/2016 compte tenu de sa situation en  
qualité de contractuel --> disposition applicable à compter du 01/01/2017 ;

(Eventuellement pour les catégories A et B) Considérant que le traitement indiciaire obtenu à l'issue du  
classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l'agent, il a été fait application de l'article  
16 du décret 2012-1293 du 22/11/2012 pour déterminer l'indice de rémunération

Considérant que l'agent a accompli son service national (ou service civique ou volontariat international) d'une  
durée de ..... et qu'il convient de le reprendre dès la nomination ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1** - A compter du ....., M....., né(e) le...., est nommé(e) dans le cadre d'emplois des ....  
dans le grade de .... stagiaire à temps complet (ou à temps non complet à raison de ... H .... par semaine).

**ARTICLE 2** - A compter de cette date, l'intéressé(e) sera classé(e) au .....<sup>ème</sup> échelon de son grade, I.B. ....,  
avec une ancienneté de .....

*-(Eventuellement pour la cat C Compte tenu de sa situation antérieure, l'intéressé(e) percevra la rémunération  
correspondant à l'I.B. .... (limite : dernier échelon du grade de nomination). En application à compter du  
01/01/2017 des règles de maintien de rémunération prévues par l'article 5. - III. du décret n° 2016-596 du 12/05/2016.*

*-(Eventuellement pour les catégories A et B) Dans la mesure où le traitement indiciaire obtenu à l'issue du  
classement est inférieur à la rémunération antérieure détenue par l'agent, l'intéressé(e) percevra un  
traitement indiciaire brut correspondant à l'I.B. .... calculé en application de l'article 16 du décret n° 2012-1293 .*

**ARTICLE 3** - M ..... effectuera le stage de six mois prévu à l'article 15 du décret n° 2012-1293 du 22/11/2012.

**ARTICLE 4** -Pendant cette période, M..... est placé(e), au titre de son contrat, en congé sans rémunération  
et est soumis(e) aux dispositions du décret 92-1194 à l'exception de celles relatives à la durée du stage.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l'Etat,- notifié à l'agent,- transmis au comptable de la collectivité,
- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

PUBLIE LE :

Fait à .....,

NOTIFIE A L'AGENT LE :

le.....,

Le Maire,